



Collège électoral français
Circonscription électorale :
Canton électoral :

**ELECTIONS DU PARLEMENT EUROPEEN, DE LA CHAMBRE
ET DU PARLEMENT WALLON DU 26 MAI 2019**

Composition du bureau de vote.

Le Président du bureau principal du canton C de informe le Président du bureau de vote n° qu'il a, conformément à l'article 95, § 9, du Code électoral, désigné comme assesseurs de ce bureau :

NOM ET PRÉNOMS (1)	PROFESSION	RÉSIDENCE PRINCIPALE
--------------------	------------	----------------------

A. ASSESSEURS

B. ASSESSEURS SUPPLÉANTS

Je vous rappelle aussi qu'il vous revient de désigner librement votre secrétaire. Il doit toutefois être électeur dans la circonscription électorale pour l'élection du Parlement wallon.

Cette désignation opérée, vous indiquerez son identité ci-après.

C. SECRÉTAIRE

--	--	--

Le jour du scrutin, vous veillerez à **emporter ce formulaire**. Il vous permettra de procéder à la constitution de votre bureau.

(Signature)
Le Président du bureau principal de
canton C

(1) Les nom et prénom sont précédés de la mention : Madame (Mme) ou Monsieur (M.).